



Conseil d'administration

310^e session, Genève, mars 2011

GB.310/STM/3/1

Commission des réunions sectorielles et techniques
et des questions connexes

STM

POUR DÉCISION

TROISIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Activités sectorielles 2010-11

**Composition et durée de la Réunion tripartite
d'experts chargés d'élaborer et d'adopter
des directives de l'OIT sur la formation
dans le secteur portuaire**
(Genève, 21-25 novembre 2011)

Aperçu

Question traitée

Composition et durée de la Réunion tripartite d'experts chargés d'élaborer et d'adopter des directives de l'OIT.

Incidences sur le plan des politiques

Aucune.

Incidences juridiques

Aucune.

Incidences financières

Aucune.

Décision demandée

Paragraphe 4.

Documents du Conseil d'administration ou instruments de l'OIT cités en référence

GB.304/PV, GB.304/STM/1, GB.307/PV.

1. A sa 304^e session (mars 2009), le Conseil d'administration a décidé qu'un groupe de travail tripartite informel, appuyé par des experts venant d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales compétentes en la matière et d'institutions spécialisées, fournirait des orientations pour l'élaboration, en 2010, d'un projet de directives sur la formation dans le secteur portuaire, projet qui serait ensuite communiqué aux mandants de l'OIT pour que ceux-ci fassent part de leurs observations. Il a décidé également de la tenue, fin 2011, d'un atelier tripartite de trois jours chargé d'élaborer et d'adopter des directives de l'OIT sur la formation dans le secteur portuaire, qui serait composé de six participants employeurs, de six participants travailleurs et de représentants des gouvernements intéressés et serait chargé d'examiner le projet de directives ainsi qu'un rapport résumant les observations reçues ¹.
2. A sa 307^e session (mars 2010), le Conseil d'administration a décidé de changer la nature, le titre et la durée de l'atelier tripartite chargé d'élaborer et d'adopter des directives de l'OIT sur la formation dans le secteur portuaire pour organiser une Réunion tripartite d'experts chargés d'élaborer et d'adopter des directives de l'OIT sur la formation dans le secteur portuaire, qui se tiendrait pendant quatre jours, en décembre 2011 à Genève, et serait composée de cinq experts gouvernementaux, cinq experts employeurs et cinq experts travailleurs, ainsi que de représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs intéressés, invités à participer à leurs frais en qualité d'observateurs ².
3. Les consultations avec les mandants qui ont eu lieu lors d'une réunion préparatoire en septembre 2010 ont permis d'aboutir à la conclusion que, compte tenu du volume important du projet de directives qui devra être examiné pendant la réunion tripartite d'experts, la durée de celle-ci devrait être portée à cinq jours. Il est proposé que la réunion se tienne du 21 au 25 novembre 2011.
4. ***La commission voudra sans doute recommander au Conseil d'administration d'autoriser une prolongation, en la portant de quatre à cinq jours, de la durée de la Réunion tripartite d'experts chargés d'élaborer et d'adopter des directives de l'OIT sur la formation dans le secteur portuaire, qui doit avoir lieu du 21 au 25 novembre 2011 à Genève.***

Genève, le 14 janvier 2011

Point appelant une décision: paragraphe 4

¹ Documents GB.304/PV, paragr. 216 a), et GB.304/STM/1, paragr. 19 et 20.

² Document GB.307/PV, paragr. 235.